



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1235

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1235**

commission principale : développement économique

objet : **Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre fondateur de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) créée en 1974 aux côtés de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, le département du Rhône et le Medef Lyon Rhône, pour assurer la promotion de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement et favoriser son attractivité au sein du paysage économique européen.

L'Aderly a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour le territoire de la région lyonnaise. A travers cette action, elle contribue au rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, comme le prévoient ses statuts. Sa mission prioritaire consiste à attirer, aider à s'implanter et ancrer de nouveaux projets d'investissements sur le territoire.

Depuis 2007, l'Aderly assure, à la demande des 12 principaux acteurs économiques et institutionnels lyonnais, la gestion opérationnelle et financière de la démarche marketing Only Lyon dont l'objectif est :

- de promouvoir Lyon et en particulier ses atouts économiques à l'international,
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

Par délibération n° 2009-0511 du 9 février 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à l'Aderly par la signature d'une convention pluriannuelle.

Cette convention a été signée le 5 mars 2009 et couvre les exercices 2009 à 2011.

La convention prévoit :

- à l'article 3.3 : que le montant de la subvention annuelle allouée à l'association est fixé par le conseil de Communauté dans le cadre du vote de son budget primitif et fera l'objet d'un avenant soumis également au vote du Conseil,
- à l'article 8 : que le programme annuel de l'association (annexe 1) sera actualisé par voie d'avenant.

Par rapport aux objectifs fixés par les mandants (50 implantations en 2009), l'Aderly affiche au 15 novembre 44 implantations, avec un volume d'affaires identiques à l'année dernière. Cependant la taille des projets s'est réduite et le taux de concrétisation a baissé de 5 %. Le nombre d'emplois à 3 ans moyen généré par les projets a chuté de la moitié en 2009, essentiellement du fait du contexte de crise économique. On constate les mêmes tendances au niveau national.

La prospection EcoTech et Sciences de la Vie a fait ses preuves en termes de nombre de projets implantés (50 % des implantations 2009), moins en termes d'emplois. Il est également à noter que près de 25 % des implantations concernent le secteur des TIC.

Parmi les actions conduites par Only Lyon en 2009, figure le lancement d'une campagne de communication internationale dans plusieurs pays européens. Elle s'est faite par le biais d'encarts dans des "inflight" magazines (journaux des grandes compagnies aériennes) et d'affichages dans les aéroports (Londres, Bruxelles, Saint Exupéry) ainsi que les gares de la Part-Dieu et la gare de Lyon à Paris. Une étude d'impact réalisée par une société spécialisée a permis de mesurer l'impact de cette campagne (826 interviews réalisées en face à face et par le biais d'internet). Les résultats sont plutôt positifs.

En 2009, une stratégie digitale a également été mise en place.

Ces actions ont permis de presque doubler le nombre de visiteurs sur le site français entre septembre et octobre 2009 et de lancer la version anglaise (+ 907 % de visiteurs en un mois mais il faut noter que le visitorat était très faible au départ).

Le réseau des ambassadeurs compte au 31 octobre 3 220 ambassadeurs. Le réseau a par ailleurs été primé au Sénat dans le cadre du Festival Fimbacte 2009, festival de référence du développement territorial.

En 2009, les relations presse se sont affinées et développées avec une progression de + 60 % sur l'international par rapport à 2008 et une amélioration dans la qualité des articles.

L'Aderly a proposé, pour l'exercice 2010, son programme d'activités ainsi que le budget prévisionnel qui lui est associé.

#### *Montant de la subvention 2010*

La Communauté urbaine souhaite soutenir, à hauteur de 2 618 000 €, la mise en œuvre du programme d'actions de l'Aderly en 2010.

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'attribuer à l'Aderly, pour l'exercice 2010, une subvention globale de 2 618 000 € dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2010 de l'association,
- 1 100 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte du programme d'activités 2010 de l'Aderly présenté en annexe de l'avenant n° 1.

**2° - Approuve :**

- a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 618 000 € au profit de l'Aderly pour 2010 dont :
  - 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2010 de l'association,
  - 1 100 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon,

b) - l'avenant n° 1 à la convention du 5 mars 2009 à passer entre la Communauté urbaine et l'Aderly.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

**4° - La dépense** de fonctionnement correspondant à la subvention 2010 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 219 pour 1 518 000 € et opération n° 1486 pour 1 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**